



Communiqué

le 10/10/2017



Le point sur les prochaines CAP des officiers de sapeurs-pompiers

La prochaine commission administrative paritaire (CAP) nationale des officiers de sapeurs-pompiers professionnels est programmée le 5 décembre 2017. Cette CAP comportera deux parties.

La première permettra d'examiner les tableaux d'avancement au titre de l'année 2018 et les dossiers habituels (avancement, positions statutaires, révisions d'entretiens, ...). Attention, cette CAP sera sans doute la seule pour l'année 2018, il n'y aura pas d'autre CAP complémentaire en juin, à l'instar de la fonction publique qui n'en a qu'une par an.

Autre partie de cette CAP de décembre, la CAP complémentaire de l'année 2017 : enfin ! Nous l'avons réclamée dans notre déclaration en CAP en juin 2017, nous l'exigeons par souci d'équité. Toutefois, il subsiste un doute sur les critères d'avancement, la direction générale souhaitant appliquer les nouveaux de 2017 et les organisations syndicales réclamant ceux en vigueur en novembre 2016, plus favorables aux officiers.

Les délais de réaction sont courts, les dossiers complets devant parvenir à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crises (DGSCGC) avant le 25 octobre. Nous vous invitons à vous rapprocher de vos groupements ressources humaines et à faire pression pour que tous les dossiers partent complets, tant pour les tableaux complémentaires 2017 que pour tous les tableaux de 2018.

Vos représentants SNSPP-PATS-FO en CAP nationales A et B restent à votre écoute et à votre service.